

—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 1^{er} septembre

Le Tribunal administratif donne raison à la Région face à Titi Floris

Réaction de Roch Brancour

Ce jeudi 1^{er} septembre, le Tribunal administratif a rendu son jugement et rejeté l'ensemble des demandes de Titi Floris dans le contentieux l'opposant à la Région des Pays de la Loire. Pour rappel, à la suite d'un appel d'offres émis par la Région pour assurer le transport des élèves en situation de handicap en Mayenne, le dossier remis par l'un des candidats, Titi Floris, n'était pas conforme au cahier des charges. Cet appel d'offres étant régi par le code de la commande publique, ce dossier non conforme n'a pu être retenu. Le dirigeant de Titi Floris a contesté cette décision et a saisi, en août, le Tribunal administratif.

« A la suite de cette décision, la Région tient à remercier l'ensemble des entreprises de transport qui ont assuré la continuité de service public. J'invite l'entreprise Titi Floris à poursuivre son engagement à transférer les personnels dans le respect de la décision judiciaire qui a été rendue. Je rappelle qu'au-delà des obligations juridiques, c'est l'intérêt général qui doit primer pour permettre aux familles concernées une rentrée dans les meilleures conditions possibles. » commente Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des transports.